

Compte rendu du Conseil Municipal du 11-12-2015 à 17 H 30

Etaient présents : René UGHETTO, Richard ALZAS, Yves TESTUT, Evelyne ALAUZEN, Dominick CANDAELE, Geneviève BRUGUIER, Laetitia MERCIER, Rachel PELTIER, Nadège DUVOID, Christophe DUGOUL, Isabelle PANSIER, Maurice DUCROS

Absents : Sophie BRUGUIER – Olivier BRUGUIER – Vincent ALAUZEN-

Secrétaire de séance : Nadège DUVOID

Compte rendu du Conseil Municipal du 11/12/2015 à 17 h 30

Le Maire donne lecture de l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal prises depuis le 30-10-2015

- ✚ Fêtes et cérémonies dépenses à imputer au compte 6232,
- ✚ Approbation de la convention de mise à disposition du service mutualisé de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad(AP)),
- ✚ Approbation de l'offre de conseil LUCANE environnement ,
- ✚ Approbation devis climatisation mairie SOLIBOIS energie,
- ✚ Approbation devis réhabilitation et restructuration salle des fêtes,
- ✚ Recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité,
- ✚ Tarifs location salle des fêtes et salle polyvalente Camping Municipal,
- ✚ Remboursement arrhes location emplacement terrain de camping 2015,
- ✚ DM N° 5 Virement de crédits budget commune,
- ✚ Augmentation des loyers au 01/01/2016,
- ✚ Demande de subvention régionale (GPRA) la Caverne du Pont d'Arc Opération valorisation des dolmens Aménagement 1^{ère} tranche,

- + Demande de subvention régionale (GPRA) étude de maîtrise d'œuvre pour la valorisation des dolmens du sud de l'Ardèche phase 2 maîtrise d'ouvrage déléguée – SDEA,
- + DM N° 3 Virement de crédits budget assainissement,
- + DM N° 6 Virement de crédits budget mairie,
- + Abondement de la subvention au CCAS complément de 750 €,
- + DM N° 1 Vote de crédits supplémentaires camping municipal,
- + DM N° 4 Vote de crédits supplémentaires budget assainissement
- + Mandat spécial remboursement des frais de déplacements des conseillers municipaux Paris mercredi 18 novembre 2015
- + Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE » au SDE07
- + Approbation de la convention de servitudes de passage canalisation des eaux usées Commune d'Orgnac/Testut Alain
- + Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- + Approbation de la convention de mandat pour l'aménagement d'une route des dolmens SDEA/Commune de Orgnac-l'Aven
- + Projet commun de valorisation du patrimoine dolménique Orgnac-l'Aven, Grospierres, Beaulieu, Labeaume, St Alban Auriolles, Chandolas,
- + Approbation de la convention d'objectifs et de moyens dolmens en Ardèche,
- + Tarifs 2016 Grand Site de l'Aven-d'Orgnac
- + Régularisation des amortissements et correction des années antérieurs pour solder réseau d'eau
- + DM N° 7 Virement de crédits Commune d'Orgnac
- + Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

L'enquête de recensement de la population sera réalisée en Janvier et Février 2016. Le coordonnateur communal est Evelyne ALAUZEN. Elle sera assistée dans ses fonctions par Fleurange VIGNAL et Mathilde PANSIER qui sont les agents recenseurs.

REPLACEMENT DE L'AGENT ADMINISTRATIF ACCUEIL SECRETARIAT MAIRIE

Véronique NATONI sera placée en arrêt de travail à compter du 15-01-2015. Elle sera remplacée par Abigaël PRIAMI, emploi jeune de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et actuellement en poste sur d'autre collectivités. Elle sera mise à disposition de notre commune 5 demi-journées/semaine à partir du 04-01-2016.

Les horaires d'ouverture seront de 8h30 à 12h du Lundi au Vendredi.

DISSOLUTION DU CCAS

Le Maire fait part au Conseil que l'article 79 de la loi n° 2015-9914 permet aux Communes de moins de 1500 habitants, de supprimer leur CCAS par délibération du Conseil Municipal. Considérant la faible activité du Centre Communal d'Actions Sociales, le Maire propose de dissoudre le CCAS et de créer un « actions sociales » au sein du budget communal et de créer une commission communale « actions sociales » composée du Maire Président, de 6 membres du Conseil Municipal et de 6 membres extérieurs au Conseil.

La commission municipal est composée pour l'instant de René UGHETTO, Maire, Evelyne ALAUZEN, Geneviève BRUGUIER, Isabelle PANSIER, Nadège DUVOID, Richard ALZAS pour la société civile Annette COSTE, Béatrice VEYSSIERE, Colette DUFFES .

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que par délibérations des 10 septembre et 8 octobre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes apportées aux statuts de la Communauté de Communes :

- Réseau d'intérêt communautaire des chemins de randonnée : extension à de nouveaux itinéraires de randonnée situés sur les communes de St Remèze, Labastide de Virac, Orgnac-l'Aven et Vagnas, représentant environ 140 km de chemins (et portant le total des chemins de randonnée d'intérêt communautaire à 510 km environ) (séance du 10/09/2015) ;
- Dénomination de la zone d'activité d'intérêt communautaire située à Lagorce : zone d'activités de Marquenoux (séance du 8/10/2015) ;
- Voirie d'intérêt communautaire : extension de la liste des voies d'intérêt communautaire sur les communes de Chauzon, Ruoms, St Alban Auriolles, Lagorce et Grospierres (séance du 8/10/2015) ;

- Tourisme : extension de la compétence « création et commercialisation de produits touristiques » par suppression de la mention « la compétence de la Communauté de Communes se limite à l'impulsion et incitation des professionnels, associations et des acteurs publics (dont les communes) à la valorisation et à la mise en place de produits touristiques » (séance du 8/10/2015).

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A L'AVEN D'ORGNAC

Le projet à plusieurs objectifs :

- Produire de l'électricité photovoltaïque et la consommer sur place : autoconsommation
- Superviser les consommations électriques du site
- Tester de nouveaux services pour le réseau électrique.
- ENECO nous a proposé un contrat de location d'une centrale photovoltaïque.
- Un dossier de demande de subvention du projet est déposé à l'ADEME.

MUTUALISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche a, suite aux aménagements réalisés dans le cadre des accueils de loisirs, décidé pour les Communes volontaires de mettre en place la réforme des rythmes scolaires sous la forme d'un accueil de loisirs en vue d'apporter un service équitable à l'ensemble des enfants du territoire.

La participation des communes (hors personnel mis à disposition) pour l'année scolaire 2014-2015 est de 50€ par enfant scolarisé.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ROUTE DES DOLMENS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Cité de la Préhistoire a pour objet de conduire les études de conception d'une route des Dolmens qui relirait les sites dolméniques de cinq communes : St Alban Auriolles, Chandolas, Beaulieu, Grospierres et Labeaume.

Au-delà de la signalisation à installer sur les itinéraires concernés, le projet consiste également dans l'aménagement d'aires de stationnement ainsi que de sentiers de découverte pour chacun des sites, avec une signalétique d'information pédagogique.

Enfin l'ensemble devra être parfaitement cohérent de façon à pouvoir être présenté au public, selon des modalités de communication à définir, comme un projet d'ensemble donnant à voir l'évolution de l'occupation humaine sur le

territoire concerné, qui pourra ultérieurement être élargi à d'autres sites et d'autres communes.

A l'issue de la phase d'études l'opération se poursuivra pour la réalisation des travaux selon un portage et montage financier qui, à ce stade, reste encore à définir.

Au regard des moyens humains et techniques dont la commune dispose pour mener à bien l'opération, elle a en outre considéré opportun de faire appel à un maître mandataire, conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise publique (loi MOP).

Le maître d'ouvrage, a demandé au S.D.E.A. d'assurer cette mission de mandataire dans les conditions définies dans la convention.

DISTRACTION REGIME FORESTIER ONF

- Demande distraction des parcelles : création d'un lotissement communal, rectification du tracé de la RD 217 et 317 etc... pour 2 ha 57 a 33 ca
- Application du régime forestier sur la partie de la parcelle section D N° 177 p pour une surface totale de 2 ha 60 a 00 ca.
- Confirme la liste des parcelles cadastrales (tableau récapitulatif des parcelles joint à la délibération du Conseil Municipal) relevant du régime forestier et constituant la forêt communale d'Ornac-l'Aven.

UN FRUIT POUR LA RECRE

Le ministre de l'agriculture ainsi que le ministre de l'éducation nationale se sont associés pour développer un programme de distribution d'un fruit par semaine, intitulé « un fruit pour la récré » dans les écoles maternelles et élémentaires. Le fruit livré destiné à cette opération est financé à hauteur de 51% par l'UE dans la limite de 15€ par enfant et par année scolaire. En concertation avec les acteurs un cahier des charges a été élaboré afin que cette distribution respecte les exigences fixées notamment en matière de qualité de produits, de leur présentation aux enfants et de d'accompagnement pédagogique. Notre municipalité est candidate et le contact est pris auprès de France agrimer afin de mettre en place au cours du second trimestre cette opération dans les écoles.

CONVENTION BOUTIQUES SUR LE GRAND SITE

- Le cahier des charges pour la boutique produits régionaux et artisanaux a été attribué pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2021 à l'association « Autour de l'Aven ».
- Le cahier des charges pour la boutique boissons à emporter a été attribué pour la période du 01/01/2016 au 30/09/2021 à Xavier LEBLOND.

REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE MULTIGENERATIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de faire appel à un programmiste afin de réaliser une étude de programmation pour la réhabilitation de la salle polyvalente multi générationnelle. Patrice FLAMBEAU, programmiste consultant a fait un étude dont le diagnostic a été établi pour un montant de 680 000 €. Ce devis doit être revu à la baisse et certaines opérations ne seront pas réalisées. Un RV est programmé dans les meilleurs délais afin de refaire le devis et solliciter les subventions notamment la DETR dont le dossier est à monter pour le 15/01/2016.

DIVERS

- La médaille d'honneur de la Commune sera décernée à Messieurs Jean-Marie GERVASONI et Alain CARBO lors de la cérémonie des vœux au mois de janvier 2016 compte tenu de leur départ à la retraite.

Dates à retenir

- **22/01/2016** Vœux à Orgnac
- Repas des Aînés le **16 Janvier 2016**

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire,



René UGHETTO